



CHSCT Académique Aix-Marseille : 13 mai 2020

La FSU interroge l'administration sur les mesures sanitaires de prévention des risques professionnels en prévision de la réouverture des écoles, collèges, lycées, CIO, services administratifs.

Questions FSU	Réponses de l'administration (en bleu réponses au niveau académique)
Quelle planification pour la mise en œuvre d'un protocole sanitaire en amont de la reprise ?	
<p>1 Quelle planification pour la réalisation du plan de prévention sanitaire COVID de l'école, de l'établissement, du service ? Par qui ? Avec quelles procédures de contrôle ? Qui valide le protocole d'établissement ? Avec quelles procédures d'alerte en cas de non application ou d'impossibilité d'application ?</p>	<p>Sur les procédures de contrôle, c'est en effet un point qui nécessite des réponses : à l'étude.</p>
<p>2 Quelle association des représentants des personnels et des usagers via les CA, CHS, conseils d'école ?</p>	<p>Cf note DGRH du 07 / 05 (fiche 2) qui incite à la réunion de ces instances pour que le protocole d'établissement soit présenté et débattu.</p>
<p>3 Matériels de protection : quelle planification pour l'organisation des achats et le réassort, pour l'organisation et la gestion des stocks ? Qui se charge de la distribution et selon quelles modalités ?</p>	<p>En ce qui concerne le 2nd degré, les points de livraison sont les DSDEN et le rectorat. Les établissements viennent récupérer le matériel en suivant un planning. Réassort prévu une fois / semaine.</p>
Quelles sont les actions de prévention prévues par notre employeur pour protéger la santé des personnels ?	
<p>4 Quelle procédure pour les personnes vulnérables ou au contact de personnes vulnérables ? (Les informations, notamment le lien vers ameli.fr, indiquées dans la circulaire du 04/05, ne sont pas opérantes pour les fonctionnaires...) Certains chefs d'établissement insistent pour lever le secret médical et demandent que la pathologie figure sur le certificat médical.</p>	<p>Cf note DRRH Aix-Marseille mise à jour le 11/05 Le secret médical doit être respecté.</p>
<p>5 Quelle procédure pour les ASA garde d'enfant ?</p>	<p>Cf note DRRH Aix-Marseille mise à jour le 11/05</p>
<p>6 Quelle formation sur les gestes barrière, la distanciation physique et le port du masque pour les enseignants et le personnel, à relayer pour les enfants dès l'ouverture, avec des explications imagées, adaptées</p>	<p>Se servir des fiches du Ministère https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/porter-un-masque-pour-mieux-nous-prot-ger-67317.pdf</p>

	et répétées ?	
7	Quelles recommandations pour le port du masque ?	<p>Suite à la parution du décret n°2020-548 le 12/05, le protocole sanitaire pour les collèges et lycées a été ainsi modifié :</p> <p>« Le port du masque Pour les personnels</p> <p><i>La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.</i></p> <p><i>Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.</i></p> <p><i>Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.</i></p> <p>Le port du masque Pour les élèves</p> <p><i>Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.</i></p> <p><i>L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.</i></p> <p><i>Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.</i></p> <p><i>Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque collège et lycée en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. »</i></p>
8	Quels masques ?	<p>Masques "grand public" de catégorie 1 pour les personnes exposées au public dans le cadre de leur travail, comme le sont les postiers, livreurs, agents d'accueil. Ces masques en tissu filtrent plus de 90% des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns.</p>
9	Quelles consignes particulières concernant l'évaluation des travaux écrits des élèves et la manipulation des photocopies, cahiers, classeurs, livres au CDI... ?	Pas de réponse

10	AESH : quel protocole spécifique pour ces personnels au contact rapproché des élèves ?	Protocole publié le 13/05 https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/71/3/AESH_1283713.pdf
11	CIO : <ul style="list-style-type: none"> • Les PsyEN sont-ils considérés aussi comme personnels prioritaires pour l'accueil de leurs enfants ? • Pourquoi il y a-t-il eu une différence de traitement sur les ASA gardes d'enfant entre les départements pendant la période de confinement ? • Les PsyEN ont besoin, plus que jamais, qu'une supervision se mette en place. Qu'est-il prévu ? 	<p>Un protocole spécifique aux CIO a été mis en place et diffusé.</p> <p>Un message à destination des DCIO doit partir aujourd'hui qui rappelle le cadre et demande de faire remonter les besoins. Ce recensement permettra de planifier les réponses à apporter (par exemple, sur la supervision).</p> <p>Une attention particulière est apportée sur le suivi des situations de ces personnels.</p>
12	Pour les personnels administratifs en EPLE : Quelles procédures de dématérialisation ? <ul style="list-style-type: none"> • Procédure mise en place pour les bourses : pourquoi devrait-elle se faire en en version papier de mai à juillet avec nécessité de délivrer à la famille un récépissé ? (l'an passé la procédure était dématérialisée). Comment réaliser cette injonction dans le cadre du protocole sanitaire, notamment la recommandation de proscrire l'accès aux locaux de toutes personnes extérieures à l'établissement ? • Clé OTP inopérantes sur les logiciels financiers alors que la plupart des établissements marseillais ont connaissance de situations familiales dramatiques nécessitant le recours au fonds social d'urgence. 	<p>Beaucoup de tâches ne peuvent pas être réalisées à distance et ce n'est pas seulement une question d'outils et de logiciels. Il y aura donc besoin que les personnels reviennent à certains moments sur site.</p>
13	GRETA / CFA : <ul style="list-style-type: none"> • Quel protocole et quelles garanties de sécurité pour la reprise des plateaux techniques ? • Lourdeurs administratives et charge immense de travail (demandes de reporting bureaucratiques) 	<p>Cette reprise de l'accueil sur site dépendra de la capacité à respecter des règles sanitaires précisées dans le protocole national de déconfinement.</p> <p>Un guide pour les salariés et employeurs des CFA et organismes de formation, élaboré avec les organisations professionnelles du secteur, sera rendu public cette semaine par le ministère du Travail.</p> <p>La reprise progressive de l'accueil permettra de combiner la formation à distance et les formations sur site. Une information sur les conditions de la réouverture sera délivrée aux stagiaires et apprentis.</p> <p>Réunir la CHS est pertinent.</p> <p>Le rectorat va relayer à la DAFPIC notre nouvelle alerte.</p>

14	EPS : <ul style="list-style-type: none">• Quelles recommandations pour l'utilisation des installations sportives et les déplacements afin que les principes sanitaires soient respectés ?• Quelles recommandations spécifiques aux enseignements d'EPS ? Les fiches eduscol restent vagues.	Se rapprocher du CE. Les IA-IPR vont être saisis pour apporter des réponses et un cadrage général.
15	Comment gérer, dans la période qui arrive, les deux problématiques sanitaires COVID et températures élevées (on ne pourra utiliser ni climatiseurs, ni ventilateurs) ?	Pas de réponse pour l'instant